

vous propose une formation sur le thème:

La lecture rapide, la prise de note, l'écoute active

Le samedi 17 juin 2006 de 9h00 à 17h30

au CISP Maurice Ravel 6 avenue Maurice Ravel, 75012 Paris

Métro: Bel Air, Porte de Vincennes ou Porte Dorée.

Bus: Bus n° 29 Jules Lemaître/Maurice Ravel ou Bus PC2 et n° 56: Porte de St Mandé.

Trois outils indispensables pour gagner du temps, analyser, synthétiser, être plus efficace dans les rencontres et l'écriture.

On ne peut pas se passer d'informations pour préparer ses dossiers, ses réunions, ses débats publics ou ses relations aux médias. Pourtant on croule souvent sous la somme d'informations à traiter et l'on se décourage parfois : **la lecture rapide** est un outil indispensable pour gagner du temps, analyser, synthétiser, être plus efficace.

Réunions, débats, colloques, rencontres... Les occasions sont nombreuses où **la prise de notes** efficace (qui ne détourne pas de l'instant et permet de mémoriser l'essentiel) devient un outil indispensable à maîtriser.

Écouter n'est pas une compétence innée et pourtant elle est au cœur des pratiques démocratiques et politiques. **Savoir écouter** conditionne la prise de parole et la construction du discours, la réussite des rencontres quelles qu'elles soient.

Programme de la formation

9h00 Accueil.

9h30 Lecture rapide: comment « marche » la lecture, les yeux, le sens...

Outil indispensable pour gagner du temps dans le traitement de l'information nécessaire mais très abondante.

10h30 Pause café.

11h00 Entraînement à la lecture rapide.

12h30 Déjeuner.

14h00 Prise de notes : technique et mise en pratique.

La capacité à prendre des notes efficaces, rendant compte de l'essentiel et réutilisables est une compétence indispensable pour être détendu et efficace et se constituer sa propre base de données.

15h45 Écoute active : technique et entraînement.

S'impregner du sujet, être à l'écoute sans « se perdre », comprendre et analyser la structure du discours pour construire son raisonnement et ses réponses.

17h30 Clôture.

Animation

La journée sera animée par **Aline Pailler** journaliste, écrivaine, formatrice.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation):
La lecture rapide, la prise de note, l'écoute active

Le samedi 17 juin de 9h00 à 17h30 au CISP Maurice Ravel 6 avenue Maurice Ravel, 75012 Paris.

Nom et Prénom:

Adresse personnelle :

E-mail :

Mandat :

Collectivité :

Adresse de facturation :

Tarifs:

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 20000	350 €
- de 20000 à 30000	400 €
- de 30000 à 40000	450 €
- de 40000 à 50000	500 €
- de 50000 à 60000	550 €
- plus de 60000	600 €
Conseillers Généraux et Régionaux	600 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner.

En cas de désistement, si Formation et Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Signature du responsable

Signature de l' élu-e

**cachet de la collectivité
(obligatoire)**

Document à compléter entièrement puis à adresser à formation et citoyenneté avant le 06/06/06.

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l' élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités**.

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*. **L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).**

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.